

Le 16 janvier 2015
N° 02-2015

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

SALAIRES : Communiqué intersyndical

SOMMAIRE

Page 1 :
Salaires :
communiqué
intersyndical

Pages 2 à 3 :
La Direction de la
CNAM veut-elle
fermer plusieurs
laboratoires de
Centres
D'Examens de
Santé ?

Pages 3 à 4 :
Agences
Régionales de
Santé : la FHF
demande la
suppression des
délégations
territoriales

Report des
élections en ARS:
dénier de
démocratie

Page 4 :
Elections
professionnelles à
la CPAM des
Flandres



Paris, le 14 janvier 2015

Le 16 décembre 2014, s'est tenue une réunion paritaire nationale sur les salaires des personnels de la Sécurité Sociale en 2014 et 2015.

Suite à la lettre de Madame Touraine, Ministre des Affaires sociales, le Directeur de l'Ucanss, mandaté par le COMEX, a annoncé l'impossibilité de toute proposition d'augmentation collective des rémunérations des personnels de la Sécurité sociale en 2014 et 2015.

L'ensemble des organisations syndicales représentant le personnel de la Sécurité sociale, n'accepte pas que celui-ci ne bénéficie d'aucune augmentation collective. Elles ont demandé à rencontrer Madame Touraine, afin que cesse cette situation insupportable pour les personnels de la Sécurité sociale.

L'ensemble des organisations syndicales a été reçu le mardi 13 janvier 2015 par Monsieur MAYEUR, Président du COMEX UCANSS.

Celui-ci a indiqué qu'il appuierait la demande de rendez-vous des organisations syndicales au Ministère.

En tout état de cause, faute de réponse du Ministère, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de ne pas siéger aux RPN et se rencontre le mardi 27 janvier 2015, pour prendre les décisions que nécessiterait cette situation.

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS –
Sous le N° de
Commission Paritaire 3
941 D 73 S
Christian GOUPILLOT,
Directeur Gérant

La Direction de la CNAM veut-elle fermer plusieurs laboratoires de Centres D'Examens de Santé ?

Cette question se pose.

Les techniciens et biologistes qui travaillent dans ces laboratoires sont tous salariés des CPAM, tous bénéficiaires de la Convention Collective Nationale et pourtant leur emploi est maintenant en danger.

Raison invoquée : un coût du « B * » qui serait trop élevé, supérieur à la valeur cible de 0,25 euros.

Certes le prix du « B » a augmenté mais...à qui la faute ?

Alors que les directions de CPAM, les équipes de laboratoires et leurs responsables ont toujours eu à cœur de gérer ces structures médicales de façon saine et économe, la CNAM, ces dernières années, a pris plusieurs décisions très déstabilisatrices pour leur budget :

- La suppression de l'interprétation des tests Hémocult de la campagne nationale de dépistage du cancer colo-rectal : des millions d'euros en moins !

Jusqu'à maintenant les laboratoires des CES interprétaient environ la moitié des tests « Hémocults » pour la campagne nationale de dépistage du cancer colo-rectal.

A l'occasion de la venue sur le marché d'un nouveau test, la CNAM et le ministère ont décidé de confier cette tâche à un laboratoire unique privé, ce qui a spolié les laboratoires de CES de plusieurs millions d'euros !

- La diminution du nombre d'actes de biologie effectués suite à la diminution du nombre d'examens périodiques de santé réalisés dans les CES : des recettes en constante diminution !

Le fondement juridique de l'existence d'un CES et de son laboratoire réside dans l'ordonnance de 1945 ouvrant le droit pour chaque assuré social à bénéficier d'un bilan de santé gratuit.

Or, la CNAM, depuis plusieurs années, organise dans les CES, à budget constant, de nouvelles activités (ateliers d'Education thérapeutique*, études épidémiologiques **....). Celles-ci, destinées pourtant à un petit nombre de patients, mobilisent d'importants moyens matériels et humains si bien que la CNAM pour les promouvoir impose une baisse massive du nombre de bilans de santé.

Par ailleurs, la CNAM prend des options favorisant l'absentéisme des assurés (obligation de convoquer préférentiellement des personnes dites « précaires » au lieu de s'adresser à tous les assurés) et n'assure plus depuis 2010 le remplacement d'une grande partie des départs en retraite.

C'est ainsi, qu'en quelques années, la diminution du nombre d'Examens périodiques de Santé a chuté à près de 200 000 par an soit près de 30% !

Cette politique se révèle aujourd'hui catastrophique pour les laboratoires, qu'en sera-t-il demain pour les CES ?



16 janvier
Bureau National

20 janvier
RPN Planification des
négociations 2015

29 janvier
Commission
permanente
professionnelle de
l'encadrement

Le SNFOCOS demande à rencontrer la Direction de la CNAM, celle-ci porte l'entière responsabilité de la situation.

Des solutions peuvent et doivent être trouvées.

Au-delà il s'agit aussi du sort des Centres d'Examens de Santé, de leurs équipes et de celui des assurés sociaux.

* « B » lettre-clef de cotation des actes de biologie.

** L' Education thérapeutique (éducation du comportement du patient pour le suivi de sa maladie) est mise en place pour certaines pathologies chroniques, elle est largement instaurée dans d'autres structures médicales que les Centres d'Examens de Santé.

*** sous l'égide de l'INSERM et de l'INVS (institut National de Veille Sanitaire) qui utilisent ainsi les Centres d'Examens de Santé et leur personnel.

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

Marie José ALLIOT
Secrétaire de la commission permanente
professionnelle des médecins salariés

* * *

Agences Régionales de Santé : la FHF demande la suppression des délégations territoriales

La Fédération Hospitalière de France rencontrait le 6 janvier Marisol Touraine pour faire le point sur le projet de loi de santé.

Alors même que son président défend le service public et a exprimé à Madame la Ministre ses vives inquiétudes sur les risques de son démantèlement, il lui a fait la proposition de **supprimer les délégations territoriales des ARS** afin de donner aux Groupes Hospitaliers de Territoires (les GHT évoqués dans la stratégie nationale de santé) une vraie responsabilité et d'éviter la sur administration en faisant confiance aux acteurs de terrain, le tout dégageant **des marges pour le plan d'économie**.

Le SNFOCOS rappelle son attachement au service public ainsi que l'ont fait dans leur dernier rapport sur les ARS les Sénateurs de la Mission d'Evaluation et de Contrôle de la Sécurité Sociale (MECSS) qui préconisaient un renforcement de l'encrage territorial des ARS.

La défense du service public de proximité n'est pas à géométrie variable.

Eric GAUTRON
ARS Champagne-Ardenne

* * *

Report des élections en ARS: déni de démocratie

Alors que le Comité National de Concertation (CNC) des Agences Régionales de Santé, rassemblant tous les syndicats représentatifs en ARS, s'était prononcé CONTRE le report des élections des représentants du personnel dans les agences par décret, celui-ci vient d'être publié le 13 janvier, au mépris de toutes les règles de la démocratie sociale.

Agences
régionales de
Santé

Agences
régionales de
Santé

Rappel des faits :

En préfiguration de la réforme territoriale, les membres du CNC reçoivent un mail du Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales le 4 novembre 2014 qui fait connaître sa décision de reporter par décret les élections des membres des instances des A.R.S. alors que le mandat des Comités d'Agence doit s'achever en mars 2015 après 4 années d'exercice.

Après avoir consulté les syndicats et affirmer que la majorité semblait d'accord avec cette idée, il soumet officiellement au vote du CNC du 18 novembre ce projet reportant les élections jusqu'au 14 septembre 2016 au plus tard.

Coup de théâtre puisque les syndicats se prononcent finalement contre par les 4 voix de Force Ouvrière (2 SNFOCOS et 2 SNPASS pour les agents FO de l'Etat) et les trois voix de la CGT, soit **7 voix CONTRE** et 5 voix pour (UNSA et CGC) avec 3 abstentions de la CFDT.

Depuis, aucune information n'a été transmise aux syndicats. Silence radio du Ministère et son secrétaire général qui devait nous apporter une réponse. Et l'on apprend que le décret n° **2015-22** vient d'être publié en date du 13 janvier introduisant « la possibilité pour les ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées de proroger la durée des mandats des membres des comités d'agence des agences régionales de santé, dans la limite de dix-huit mois».

Le SNFOCOS rappelle à nouveau que le Code du travail reste la référence des agents de droit privé, celui-ci fixant la durée des mandats dans les IRP à 4 années. Il alerte le secrétaire général sur le fait que dans certaines régions, suite aux départs naturels, de nombreux sièges ne sont plus pourvus en DP ou en Comité d'Agence.

Enfin, le SNFOCOS appelle tous ses militants et élus à rester vigilants et mobilisés sur la réforme territoriale dont ce report des élections n'est qu'une première pierre aux nouvelles grandes ARS fusionnées qui vont à nouveau semer le trouble parmi tous les agents.

Eric GAUTRON
ARS Champagne-Ardenne

* * *

**Elections
professionnelles**

Succès du SNFOCOS aux élections CE et DP de la CPAM des Flandres du 8 janvier

COMITE D'ENTREPRISE			DELEGUES DU PERSONNEL		
Inscrits	62		Inscrits	60	
Votants	48		Votants	46	
Exprimés	45		Exprimés	44	
SNFOCOS / FO			SNFOCOS / FO		
	36	80 %		35	79.5 %
CFDT			CFDT		
	9	20 %		9	20,5 %



Retrouvez
tous nos
articles sur notre
site :
www.snfocos.org

Le SNFOCOS remporte tous les sièges du collège cadres à la CPAM des Flandres, soit deux sièges de DP et deux en Comité d'entreprise.